

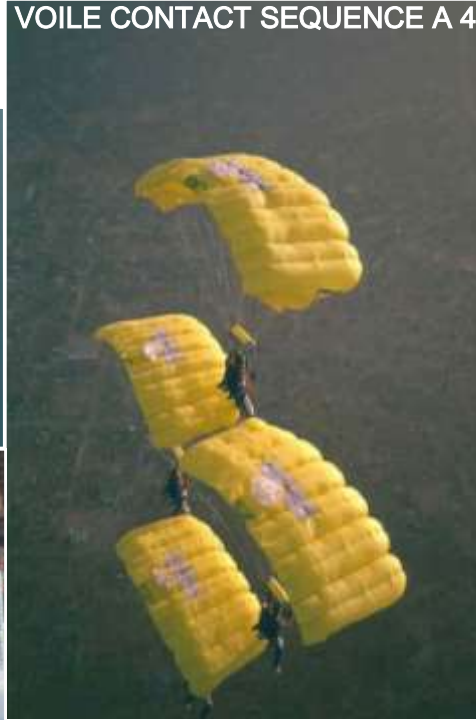
DOSSIER DE PRESSE
Juillet 2013



FFFP

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PARACHUTISME

Le parachutisme ...



... en images

Communiqué de presse

Une semaine entière vouée au parachutisme sur l'aérodrome de Vichy-Charmeil (03)

Du 4 au 6 août 2013, l'aérodrome de Vichy-Charmeil accueillera le stage «Parachutisme et handicap» organisé par la Fédération Française de Parachutisme. Soutenu par la Ligue d'Auvergne de Parachutisme Sportif et en partenariat avec la section handisport de l'ASM Omnisports, des sportifs, atteints d'un handicap, seront formés et encadrés durant 3 jours par des professionnels agréés par la FFP. Ils effectueront des sauts en tandem permettant de définir les besoins en fonction des pathologies afin d'inciter Clubs, Ecoles et Ligues parachutistes à de telles initiatives. Des sportifs ayant participé aux Jeux para-olympiques 2012 seront également présents. Ce stage sera ouvert au public qui pourra assister aux sauts et s'informer.

Du 8 au 11 août 2013, les championnats de France de Parachutisme, réuniront l'élite des parachutistes sélectionnés lors des Coupes de France. Toutes les disciplines -hormis le canopy-piloting- seront présentes sur ces championnats.

Vichy, comme tous les ans, renoue avec son riche passé aéronautique et prend de la hauteur avec une compétition qui s'annonce spectaculaire.

4.000 sauts prévus sur 4 jours, 300 compétiteurs attendus et toutes les disciplines du parachutisme (hors canopy-piloting) présentes feront de ces 56^{es} Championnats de France un événement sportif exceptionnel dont les résultats seront relayés au quotidien.

Organisé par la Fédération Française de Parachutisme, cet événement va décerner le titre de «Champion de France» dans les différentes disciplines reconnues internationalement :

- Précision d'atterrissage en individuel et par équipe,
- Voltige Individuelle,
- Vol Relatif à 4, Vol Relatif à 8, Vol Relatif Vertical,
- Voile Contact à 2, Voile Contact à 4,
- Free Fly, Free Style.



Aboutissement des sélections durant les Coupes de France, ils marquent le départ d'un nouveau cycle et permettent de tester tous les compétiteurs. Ils sont plus de 300 à être attendus à Charmeil, dont un tiers de femmes. Il faut rappeler que beaucoup de disciplines sont mixtes -open-, et qu'aux derniers Championnats du monde, à Dubaï, des françaises ont été sacrées championnes du monde devant leurs rivaux masculins.



Techniciens, bénévoles, juges, pilotes, personnel de la FFP,.. ce sont plus de 100 personnes qui vont permettre le bon déroulement de cet événement majeur dans le monde parachutiste français. Ainsi tout sera prêt pour assurer les 56es Championnats de France. L'aérologie est analysée en temps réel et la sécurité sera en permanence assurée pour la sûreté des vols et des largages. Rien n'est laissé au hasard. La consommation d'alcool, mais aussi de tout produit prohibé, est interdite pendant la compétition. Des contrôles d'alcoolémie pourront être effectués avant l'embarquement. Tout contrôle positif sera éliminatoire.

La remise des podiums aura lieu le dimanche 11 août à partir de 15 heures.

Les championnats de France à Vichy, du jeudi 8 août au dimanche 11 août 2013, c'est :

- *Près de 300 compétiteurs*
- *Plus de 4 000 sauts prévus*
- *5 disciplines : Voile Contact (VC Rotation à 4 / VC Séquence à 2 ou 4), Vol Relatif (VR4/8), Disciplines Artistiques (Free style, Free fly), Précision d'Atterrissage/Voltige (PAV), Vol Relatif Vertical (VRV4)*

Contacts presse : Marie-Luce Bozom : 06 15 15 63 20 / Michel Jouinot : 06 80 22 39 50 - www.ffp.asso.fr

Le stage «Parachutisme et handicap» FFP/ASM Omnisports, temps fort avant les Championnats de France

En amont des Championnats de France de parachutisme 2013, les **dimanche 4, lundi 5 et mardi 6 août 2013**, sur l'aérodrome de Vichy-Charmeil se déroulera le stage «**Parachutisme et handicap**» organisé par la **Fédération Française de Parachutisme**, soutenu par la **Ligue d'Auvergne de parachutisme sportif**, et en étroite partenariat avec la **section handisport de l'ASM Omnisports**. Des sportifs, atteints d'un handicap, seront formés et encadrés durant ces 3 jours par des professionnels agréés par la FFP. Alternant théorie et pratique, ils effectueront des sauts en tandem.

Premier jour, premier saut pour des souvenirs impérissables

Les stagiaires seront accueillis au CREPS de Vichy dès 8 heures 30 pour un stage de 3 jours. Après avoir récupéré leurs chambres et déposé leur paquetage, départ vers l'aérodrome de Vichy-Charmeil.

Dès leur arrivée, ils seront pris en charge par des membres de la Fédération pour une présentation générale, suivie d'une découverte du site. Ils profiteront de leur passage sur le tarmac pour découvrir l'avion qui les emportera à 4.000 mètres. Ils pourront visualiser, par la suite, et mieux comprendre, les explications données par les formateurs de la FFP.

Après la présentation du matériel, entrée dans le vif du sujet avec le visionnage d'un film pédagogique montrant le déroulement du saut. Durant le repas pris sur place en commun avec l'encadrement de la FFP dont son Directeur Technique, Jean-Michel Poulet, les échanges vont continuer. Après déjeuner, séparation en deux groupes, ceux qui vont sauter et ceux qui vont assister au cours d'aéro-météorologie, appliquée au parachutisme.

Les instructeurs dispensent alors aux futurs parachutistes la formation nécessaire au premier saut tandem. Cette formation sera adaptée au cas particulier de chacun des stagiaires selon son handicap. Le moment de la montée dans l'avion venu, chaque stagiaire bénéficie du concours de son moniteur tandem et de son vidéo-man pour s'installer dans l'avion. Décollage puis montée rapide vers les 4.000 mètres. La porte s'ouvre et le tandem, aidé du vidéo-man, s'apprête à sauter. Un grand cri et c'est l'émerveillement. Un petit parachute se déploie pour freiner la chute.

30 secondes de vol libre et déjà le parachute s'ouvre. Selon le choix du stagiaire, le moniteur va ou non effectuer des figures sous voile. Quelques minutes et déjà l'atterrissage, le moniteur relève les jambes du stagiaire à l'aide de sangles et effectue un posé tout en douceur. Des aides au sol dégonflent immédiatement la voile. Premières impressions et le sentiment de ne plus être tout à fait la même personne. On a vaincu sa peur du saut, on l'a fait!

Une expérience du dépassement de soi

Après le repas du soir, présentation des premières images de la journée. Ils ne sont plus les mêmes, ils appartiennent désormais à la grande famille des parachutistes. Et quand ils diront « j'ai sauté de 4 000 mètres en parachute », les **autres (vous savez, ceux qui n'ont jamais sauté)** ne les regarderont jamais plus de la même façon! Ils ont fait l'expérience de se lancer dans le vide, de planer quelques dizaines de secondes, d'admirer le paysage sous voile, de comprendre pourquoi seuls les parachutistes savent pourquoi les oiseaux chantent.

Et alors, quitte ou double pour demain ?

Ils sont une douzaine de participants à s'être retrouvés, avec un enthousiasme et une curiosité sportive insatiables, autour de ce projet. Participants dont le projet de vie a dû être modulé à l'aune de leur handicap. Lorsque les membres organisateurs de l'ASM Omnisports et de la FFP leur ont présenté cette opportunité, ainsi que la véritable aventure commune qui leur était proposée, ils ont accepté sans hésiter.

Avec, peut-être, pourquoi pas, l'envie de poursuivre l'aventure parachutiste ?

Section Tennis handi ASM Omnisports

- Franck VUILBERT, Clermont-Ferrand (63)
- Jack ELIBISSER,
- Sylvain BRUNEL, Mende (48)

Section Rugby fauteuil ASM Omnisports

- Thierry ROUSSET, Saint-Florine (43)
- Didier ONDET, Clermont-Ferrand (63)
- Alexandre BENTO, Charbonnière les mines (63)

Section handi basket Stade Clermontois

- Benoit GENEIX, Thiers (63)
- Loïc THOMAZET, Clermont-Ferrand (63)

Membres des équipes de France des Jeux para-olympiques 2012

- Sami EL GUEDDARRI, Anglet (64), 50 m et 100 m nage libre(5e & 4e place)
- Yannick BOURSEAUX, Aubière (63), Champion du Monde de paratriathlon

Fédération Française Handisports

- Marie-Claire GALLET, Présidente Régionale Auvergne

Association La maison bleue, Saint-Pourçain (03)

- Julie PAIN

Des partenaires essentiels...

Faire faire des sauts en parachute à des personnes à mobilité réduite nécessite encore plus de moyens techniques et humains qu'en temps normal. La Fédération Française de Parachutisme, la Ligue Régionale d'Auvergne ou l'ASM omnisports, malgré l'intérêt de ce projet porteur de sens, ne pouvaient assumer seuls une telle opération. Sensibilisé à la cause de ce projet, c'est naturellement que des partenaires ont répondu présent:

- La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne (DRJSCS)
- La Direction départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme
- Les Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations
- La Délégation Régionale Auvergne aux droits des femmes
- Le Conseil Régional Auvergne
- La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin
- La Délégation régionale EDF
- La Fédération Française Handisport
- L'association ASM entreprises en mêlée

“ Le projet lancé renforcera motivation et force mentale des sportifs handicapés, qui peuvent être une richesse pour les entreprises. ”

Alain Martel
Délégué régional EDF



“ Avoir un regard sur les différences permet de grandir. ”

Philippe MARTIN

Président du club des partenaires
Entreprises ASM en Mêlées



“ Offrir à des personnes touchées par le handicap l'opportunité de vivre une expérience inoubliable... ”

Maurice BOURRIGAUD

Président du Directoire
Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin



“ Le sport est un véritable facteur de lien social, et il doit, par conséquent, être ouvert au plus grand nombre. ”

René SOUCHON

Président de la Région Auvergne



“ La terre ferme retrouvée, on se sent plus fort et prêt à d'autres dépassements. ”

Véronique LAGNEAU
Directrice Régionale Adjointe
de la DRJSCS



Le parachute : Une histoire de plus de 500 ans

Même s'il existe en tout point élevé de par le monde des histoires fantastiques de vol ou de saut à partir de falaises, l'ébauche du premier parachute revient, à la fin du XV^e siècle, au génie que fut Léonard de Vinci.

Ce même parachute -en forme de pyramide de 7 mètres de haut et 7 mètres de large- sera, après quelques modifications, fabriqué et testé avec succès, en avril 2008 par un Suisse, Olivier Vietti-Teppa.



Le premier véritable saut en parachute fut réalisé par André-Jacques Garnerin, le 22 octobre 1797. Monté à bord d'une montgolfière, Garnerin sauta d'une altitude de 680 mètres au-dessus du parc Monceau, à Paris. Son élève et future épouse, Jeanne-Geneviève La Brosse, devint la première femme parachutiste, en 1799.

Avec l'invention du harnais par Thomas Scott Balwing, en 1885, le principe général du parachute est quasiment acquis. Les modifications ultérieures ne toucheront pas à son concept général.

Le XX^e siècle verra le développement militaire du parachute. Tout d'abord, comme engin de sauvetage pour les observateurs en ballons, puis pour les pilotes d'aéronef en perte de vue durant la première guerre mondiale. En 1912, l'américain Albert Ferry exécute le premier saut à partir d'un avion et, le 19 août 1913, l'aviateur français Adolphe Pégoud saute, à 250 mètres du sol, de son avion sacrifié pour l'occasion.

C'est aussi à cette époque qu'apparaissent les premiers ravitaillements aéroportés.

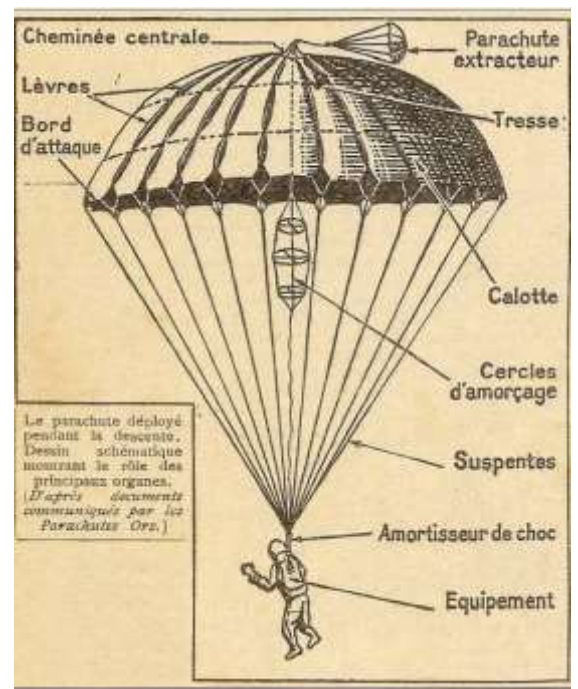
La seconde guerre mondiale va voir se développer l'utilisation du parachute à des fins militaires. La première grande opération aéroportée est réalisée par les Allemands pour s'emparer de la Crête. Les alliés ont employé le parachutage par containers d'armes, de vivres, de munitions et de petits véhicules pour ravitailler la résistance ; puis leurs troupes au sol.

Les troupes aéroportées furent utilisées intensément pour les débarquements en Provence et en Normandie lors de la prise de points stratégiques, pour faire diversion, ou encore pour freiner l'avance des renforts allemands. Elles seront fortement mises à contribution par l'armée française durant les guerres de décolonisation ; puis par l'armée américaine, au Vietnam.

Le sauvetage de Kolwezi, en mai 1978, fut la dernière opération aéroportée d'envergure réalisée par l'armée française.

Le parachute militaire est principalement de forme ronde et à déclenchement automatique, sauf pour les commandos où il est rectangulaire et à déclenchement manuel. Cette utilisation militaire a beaucoup fait évoluer le parachute, notamment au niveau des matières le composant, en le rendant de plus en plus léger et de plus en plus fiable et manœuvrable.

Après la Seconde Guerre mondiale, le parachutisme sportif va commencer à se développer. Utilisant au début les mêmes parachutes que l'armée, ceux-ci changent rapidement pour s'adapter à des pratiques et à un usage légèrement différent.



La Fédération Aéronautique internationale

La Fédération Aéronautique Internationale -FAI- est née à Paris le 14 octobre 1905. Devant le développement des prouesses aériennes des pionniers de l'aviation, les représentants des 8 pays réunis à la conférence aéronautique internationale décident de créer une Fédération Internationale prenant comme modèle l'Aéro-Club de France. Dès sa création, la FAI se donne comme objectif principal l'organisation de compétitions sportives aériennes dans un cadre réglementé. Il s'agit avant tout de cataloguer méthodiquement les diverses performances obtenues afin qu'elles soient connues de tous, de les codifier pour les rendre comparables, de les contrôler de façon à les rendre indiscutables et d'en garantir la propriété à leurs titulaires. La FAI incite chaque pays à créer une fédération nationale à son image.

Le XX^e siècle verra les activités et sports aériens et le nombre de pays adhérents se multiplier. L'apparition de nouvelles technologies et d'équipements modernes, tout comme la naissance de nouvelles disciplines sportives aériennes, ont élargi la sphère d'adhésion à de nouvelles fédérations nationales comme la Fédération Française de Parachutisme. De nouveaux objectifs ont été adoptés pour s'adapter à l'évolution de la société et répondre aux aspirations de ceux qui pratiquent les sports aériens. Tout en conservant l'esprit des fondateurs. La FAI est une organisation internationale non gouvernementale, à but non lucratif. Son objectif reste le développement de l'aviation sportive et les activités astronautiques dans le monde. Elle fédère quelque 100 pays membres.

Les statuts actuels décrivent en détail ses objectifs :

- Mettre en avant l'esprit international de l'aéronautique comme instrument puissant pour amener tous les peuples à la compréhension mutuelle et à l'amitié, indépendamment des considérations politiques, raciales ou religieuses, contribuant ainsi à la construction d'un monde meilleur et plus pacifique.
- Organiser des compétitions internationales masculines et féminines de sports aériens.
- Eduquer les jeunes par le sport dans un esprit de compréhension mutuelle et d'amitié.
- Coordonner les efforts de ses membres pour faire avancer séparément l'aéronautique et l'astronautique à travers le monde.
- Protéger et sauvegarder les intérêts de ses membres dans l'utilisation de l'espace aérien.
- Être une plateforme d'échange et de discussion avec d'autres acteurs de l'aéronautique civile.

Histoire du parachutisme sportif français

Le parachutisme civil débute au milieu des années 1930 avec les premiers brevets et licences de parachutisme. La fin des années 40 voit la création de la Fédération Nationale des Parachutistes Français (FNPF), sous tutelle du Service de l'Aviation Légère et Sportive du Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Le parachutisme sportif français émerge vraiment dans les années 50, avec les médailles d'or de Pierre Lard chez les hommes et Monique Laroche chez les femmes, lors des premiers championnats du monde de parachutisme à Bled, en Yougoslavie.

La France organise ses premiers championnats nationaux en 1953. Le parachutisme se développe et on compte 19 Para-clubs et 8 centres de parachutisme, en 1956.

Les années 60 sont une décennie de transition où règne l'Olympic, le parachute rond. Mais elles préparent au grand changement. La FNPF est reconnue comme seul organisme représentatif des activités du parachutisme sportif et devient la FFP, Fédération Française de Parachutisme. Elle voit naître le «Para Foil», prototype de l'aile rectangulaire.

1972, deux grandes évolutions

La première, symbolique : la FFP quitte le Ministère des Sports et est rattachée au Secrétariat de la Jeunesse et des Sports.

La seconde va révolutionner le parachutisme sportif. C'est l'apparition du parachute type «Aile» lors des championnats de France. La FFP organise désormais les compétitions et coordonne les activités des associations parachutistes. Précision d'atterrissage, voltige, vol relatif, 3 disciplines reconnues, chacune sanctionnée par un brevet en 1973. Les premiers championnats du monde de vol relatif sont organisés en 1975 et la discipline du voile contact apparaît en France.

Les années 80 généralisent le parachute type aile (à l'exception des sauts en ouverture automatique), la création de la qualification de moniteur PAC (Progression Accompagnée en Chute) et celle de moniteur tandem. La FFP dépasse les 10.000 licenciés.

La FAI a une organisation classique :

- Une assemblée générale qui vote les statuts et définit les grands objectifs,
- Un conseil d'administration qui met en œuvre les décisions de l'assemblée générale,
- 11 commissions, une pour chacune des 10 disciplines (*montgolfière, aviation générale, vol à voile, hélicoptères, parachutisme, aéromodélisme, voltige, dossiers astronautiques, deltaplane et ULM*) et une commission générale,
- 4 commissions techniques s'occupent des activités non sportives : éducation de l'aérospatiale, construction amateur d'aéronefs, questions médico-physiologiques et environnementales.

La FAI est l'organisatrice des championnats du monde de parachutisme à Dubaï, du 29 novembre au 8 décembre 2012.

L'équipe de France de Vol Relatif à 4 est championne du monde en 1987. Elle le restera jusqu'en 1993.

En 1986, premier championnat du monde de Voile Contact.

En 1988, à Vichy, les mondiaux sont organisés dans les trois disciplines : PA /voltige, Vol Relatif et Voile Contact.

Les années 90 s'ouvrent à la fois sur la vulgarisation des déclencheurs de sécurité et sur l'omniprésence des voilures de type aile qui sont adoptées même pour l'ouverture automatique. Mais, aussi, l'apparition de voilures semi-elliptiques, de petite surface et très rapides.

La Fédération Aéronautique Internationale reconnaît, en 1995, le Freestyle et le Skysurf - *ce dernier disparaît des compétitions en 2003*. La FAI organise les premiers mondiaux de ces 2 disciplines en 1997.

Le para ski est reconnu par la FAI depuis 1996. Par contre, la Fédération Française de Parachutisme ne forme pas d'équipe dans cette discipline, assez confidentielle. Elle n'est d'ailleurs pas reconnue par la FFP ; ni comme sport de Haut niveau par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Entre temps, les équipes de France de Voile Contact établissent une première mondiale, en 1996, à Bogor, en Indonésie, et font le grand chelem en remportant les 3 épreuves : VC4 séquence, VC4 rotation et VC8 vitesse.

Enfin, à la veille du XXI^e siècle, en 1999, la Fédération Française de Parachutisme fête les 50 ans du parachutisme français.

Le pilotage sous voile, reconnu par la Fédération Aéronautique Internationale depuis 2002, n'est toujours pas une discipline reconnue de haut niveau en France par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, bien que la FFP en ait fait la demande. Le 1^{er} championnat du monde de canopy piloting (pilotage sous voile) a eu lieu en août 2006 à Stubenberg, en Autriche.

La Fédération Française de Parachutisme : FFP

La Fédération Nationale des Parachutistes Français (FNPF), créée le 10 décembre 1949, sous tutelle du Service de l'Aviation Légère et Sportive du Ministère des Travaux Publics et des Transports devient la Fédération Française de Parachutisme, le 10 décembre 1968. Elle quitte le giron du Ministère des Transports pour celui de la Jeunesse et des Sports, en 1972.

Dès 1961, la Fédération est reconnue comme le seul organisme représentatif des activités du parachutisme sportif. La Fédération Française de Parachutisme est reconnue d'utilité publique le 2 mai 1986.

Elle devient membre (et l'est toujours à ce jour) :

- ✓ du Comité National Olympique et Sportif Français,
- ✓ du Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives,
- ✓ de l'Union Européenne de Parachutisme,
- ✓ de la Fédération Aéronautique Internationale.

Elle a pour objet de promouvoir, organiser, orienter et coordonner le parachutisme sous toutes ses formes. Depuis sa création, la Fédération n'a cessé de voir croître le nombre de ses adhérents et de ses structures membres.

La Fédération Française de Parachutisme se compose de :

- ⇒ 22 Ligues
 - ⇒ 38 Comités départementaux
 - ⇒ 200 Clubs
 - ⇒ des licenciés à titre individuel agréés par le Comité Directeur.
 - ⇒ des membres d'honneur ou bienfaiteurs agréés par le Comité Directeur
- ⇒ 61 Ecoles qui assurent la formation des élèves et l'encadrement de l'activité à tous les niveaux, réparties entre :
- ◆ 42 Ecoles associatives
 - ◆ 19 Ecoles commerciales dans les conditions de la charte des établissements agréés adoptée par l'assemblée générale dont l'objet est :
 - ✓ soit la pratique d'une ou plusieurs des disciplines fédérales et que la fédération autorise à délivrer des licences, des licences stages et des licences fédérales de participation
 - ✓ soit de contribuer, par toutes activités annexes, à l'organisation et/ou au développement des dites pratiques.

La Fédération Française de Parachutisme comptait 47.510 licenciés au 31 décembre 2012.

Les instances dirigeantes de la Fédération Française de Parachutisme

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'instance la plus élevée qui détient l'ensemble des pouvoirs et a capacité à en déléguer certains, définis dans les statuts, à son Président, son Comité directeur et son Bureau directeur.

Elle est composée des Présidents des associations affiliées, des ligues régionales et comités départementaux, du dirigeant de chaque société à but lucratif adhérente à la FFP, ainsi que des licenciés à titre individuel. Ont aussi voix délibérative les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs. Le mode de scrutin et le nombre de voix détenues par chacun sont définis dans les statuts de la FFP.

Le Comité Directeur

Les 15 membres du Comité Directeur - 13 représentant les associations et 2 les organismes à but lucratif - sont élus pour une durée de 4 ans par les membres de l'Assemblée Générale, à bulletin secret, au scrutin par liste bloquée à deux tours. Le premier à la majorité absolue, le second à la majorité relative. Les postes de chaque liste (président, vice-président, secrétaire, membres) sont nominatifs, non interchangeables entre membres d'une même liste et sans panachage entre listes.

Le Comité administre la Fédération et détient tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale, hors ceux ne pouvant être délégués.

Le Bureau Directeur

Le Bureau Directeur est composé du Président de la Fédération, du Vice-Président, du Secrétaire Général et du Trésorier. Il est l'exécutif du Comité Directeur.



Marie-Claude FEYDEAU
Présidente



Jean Louis Ganaye
Vice-Président



David ROTH
Secrétaire Général



Claude DUBREIL
Trésorier

Le Président

Le Président de la Fédération préside les Assemblées Générales, le comité directeur et le bureau directeur. Il ordonnance les dépenses et représente la fédération dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Le mandat de 4 ans du président est renouvelable une fois. **Marie-Claude Feydeau, Présidente de la FFP, est l'une des rares femmes présidentes d'une fédération sportive française.**

Les commissions

Il existe statutairement 3 commissions, mais le Comité Directeur peut en créer autant qu'il le juge nécessaire.

1-La commission électorale

A mi-mandat, le Comité directeur élit 3 membres, irrévocables pour une période de 4 ans, parmi les adhérents de la fédération non candidats à une quelconque représentation. Elle veille au bon déroulement du processus électoral.

2-La commission médicale

Ses membres sont nommés par le Comité Directeur. Elle est chargée d'élaborer un règlement médical fixant l'ensemble des obligations et des prérogatives de la Fédération à l'égard de ses licenciés dans le cadre de son devoir de surveillance médicale prévu par l'article L231-5 du code du sport. Le règlement médical est arrêté par le Comité Directeur.

La commission joue un rôle essentiel dans la prévention et la lutte contre le dopage. Elle établit, chaque fin de saison sportive, le bilan de l'action de la Fédération en matière de surveillance médicale des licenciés, de prévention et de lutte contre le dopage. Ce bilan est présenté à la plus proche Assemblée Générale et adressé par la Fédération au Ministre des Sports.

3-La commission des juges

La commission des juges de la FFP est composée de 7 membres titulaires. Statutairement, la présidence est assurée par un membre du conseil fédéral. Les membres de la commission sont des licenciés dont l'activité est directement liée au jugement : responsables des disciplines, juges FAI, formateurs, etc....

La commission des juges assure différentes missions :

- ✓ Former et maintenir les compétences des juges français, dans toutes les disciplines
- ✓ Désigner et mettre en place les juges pour les compétitions nationales ou internationales
- ✓ Mettre à la disposition de demandeurs éventuels, les juges dont ceux-ci peuvent avoir besoin (*Clubs, tentatives de record ou de performances ...*)
- ✓ S'assurer du bon déroulement du jugement des compétitions
- ✓ Adapter les modifications des règlements internationaux aux spécificités nationales
- ✓ Proposer des modifications à ces mêmes règlements
- ✓ Prévoir les évolutions matérielles des outils de jugements
- ✓ Gérer les budgets alloués...

Pour mener à bien ses tâches, la commission des juges travaille en collaboration avec la Direction Technique Nationale, les entraîneurs nationaux, la commission sportive, les techniciens,..... Elle est aussi en relation avec les commissions correspondantes de la FAI ou des organismes nationaux (*AFCAM par exemple*). Elle peut faire appel aux compétences particulières de personnes extérieures à la commission. Elle rend compte de ses activités au conseil fédéral et à la présidence de la Fédération.

Désignation aux compétitions

La FFP désigne les juges fédéraux aux Compétitions fédérales, Coupe et Championnat de France.

Les juges font acte de candidature, dans les disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés, en fin d'année, pour l'année suivante.

Les juges sont désignés pour telle ou telle compétition selon :

- ✓ L'aptitude dans la discipline
- ✓ Le partage équitable des compétitions entre les juges
- ✓ L'éloignement des lieux de compétitions.

Les juges désignés confirment ou non leur participation au chef juge de la compétition considérée. En cas de désistement, il désigne un remplaçant. Le chef juge de l'épreuve d'une compétition internationale, peut choisir des juges français, qualifiés FAI, dans une liste proposée par la FFP.

Obtention - Validation et maintien des qualifications

Devenir juge dans une discipline nécessite d'avoir suivi un stage de formation et d'avoir réussi les tests de fin de stage dans la discipline considérée.

L'examen de fin de stage comporte deux parties :

- ✓ un questionnaire, sous forme de QCM ou QCR, sur le code sportif (FAI) section générale, section 5 et annexes de la discipline, les règlements sportifs fédéraux, la lutte contre le dopage
- ✓ un test de jugement de sauts, avec pour les disciplines artistiques, une éventuelle épreuve orale, portant sur la justification des notes attribuées.

Les notes à obtenir, dans chaque épreuve, pour réussir les tests de fin de stage, sont propres à chaque discipline.

Le candidat reçu devient juge stagiaire pour une période probatoire d'un an avant de devenir juge fédéral.

Les juges fédéraux ont l'obligation de suivre une formation continue de remise à niveau technique et réglementaire au cours de stages annuels de recyclage.

Les règles de qualification et les critères d'évaluation des juges internationaux, sont basés sur des règles similaires. Ils sont traités dans leurs détails dans le "Code Sportif – Section 5".

Organisation d'une compétition - Cellule de Jugement

On appelle "Cellule de jugement", l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer le bon déroulement du jugement d'une épreuve.

Cette cellule doit s'intégrer et fonctionner en synergie avec le reste de l'organisation.

Durant une compétition, le " Collège des juges " doit être, à tout moment, prêt et disponible sans retard pour assurer le jugement des sauts. Cela commence par sa présence au tirage au sort.

Rôle et missions de la FFP

La FFP, délégataire de l'Etat pour le parachutisme sportif, doit, dans ce cadre, mettre en œuvre une politique sportive d'intérêt général.

Ce partenariat entre l'Etat et la Fédération Française de Parachutisme se traduit par des aides au fonctionnement apportées par le Ministère (subventions, personnel du Ministère à disposition,...).

En contrepartie, la Fédération Française de Parachutisme, bien qu'autonome, est régie par des statuts imposés qui garantissent une transparence et un fonctionnement démocratique.

Il en découle ses principales missions:

Promouvoir, développer et organiser le parachutisme sportif :

- ✓ Assurer la formation et le perfectionnement des cadres bénévoles et professionnels,
- ✓ Organiser les compétitions, délivrer les titres de champions et constituer les équipes de France,
- ✓ Délivrer les licences et les titres fédéraux.

Rédiger et proposer des règlements ou leurs modifications :

- ✓ Les règles techniques (méthodes d'enseignement de l'école française, contenus des brevets fédéraux, règles de pratiques ainsi que le fonctionnement des écoles),
- ✓ Les règlements sportifs de compétition,
- ✓ Le règlement du contrôle médical (application du code du sport),
- ✓ le règlement fédéral de lutte contre le dopage (application de la loi de lutte contre le dopage).
- ✓ Négocier et proposer un contrat d'assurance (application du code du sport) : Tout licencié doit posséder une assurance en responsabilité civile pour la pratique de son sport.

La FFP, en collaboration avec la DTN, participe à de nombreux travaux, au sein de commissions, groupes de travail,... à l'évolution du parachutisme sportif ou à celle du matériel avec des fabricants.

La Direction Technique Nationale -DTN-

Elle est composée de personnels du Ministère des Sports placés auprès de la Fédération. Les cadres techniques sont sous l'autorité du **Directeur Technique National, Jean-Michel Poulet**, qui est aussi le Directeur des Equipes de France. Il est assisté de deux **DTN Adjoint, Frank Mahut et Jérôme David**. Tous deux sont professeurs de sport et titulaires du BEES.

La Direction Technique Nationale à la FFP est composée de trois branches :

- ✓ **l'organisation et l'entraînement du haut niveau** (Le Directeur des Equipes de France et les entraîneurs nationaux sont en charge de ce secteur),
- ✓ **le Développement et l'Animation Territoriale (DAT)** qui s'adosse au réseau des entraîneurs et des formateurs. Cette branche représente la liaison, essentielle, entre les pratiquants et le haut niveau, grâce à la formation,
- ✓ **la formation des moniteurs bénévoles et professionnels.**

La Direction Technique Nationale est divisée en trois branches :

1- Le Haut niveau

Le **Pôle France** de la FFP constitue l'essentiel de l'activité de cette section entièrement tournée vers la compétition, la constitution des équipes de France en activité, la détection et la formation des jeunes espoirs.

Le Pôle France est placé sous la direction de **Christian Lubbe**, professeur de sport et titulaire du BEES2. Il est assisté de **Philippe Schorno**, professeur de sport et titulaire du BEES2, **Jérémy Rollett**, professeur de sport, **Sébastien Chambet**, titulaire du BEES1 et de **Jean-Noël Hardouin**.

Le Pôle France joue un rôle d'accompagnement des sportifs de haut niveau dans leur évolution professionnelle, surtout si celle-ci est tournée vers le parachutisme sportif. Il est aussi un acteur de la formation notamment pour l'obtention des différents brevets d'état.

Le haut niveau comporte aussi 3 **Pôles Espoirs** (Maubeuge, Vannes, Saumur) et une **Structure Associée** (S.A. de Besançon). Ce dispositif, mis en place par le Directeur Technique National de la FFP, et validé par le Ministère, témoigne de toute sa cohérence lors du déploiement du projet fédéral.

2- Le Développement et l'Animation Territoriale

L'**ATS** (animation territoriale sectorielle) concerne des dispositifs d'aides financières au profit de publics spécifiques : jeunes obtenant des brevets, jeunes en situation de risque psycho-social, féminines, handicapés.

L'**ATN** (animation territoriale nationale) est constituée des stages nationaux organisés et encadrés par la fédération. Les publics visés et la nature de ces stages sont variables (SECURITE, DECOUVERTE, INCITATION, DETECTION). Outre l'encadrement gratuit, ces stages bénéficient d'une participation financière de la part de la fédération.

L'**ATR** (animation territoriale régionale) regroupe l'ensemble des dispositifs de subvention accordés aux Ligues, aux Ecoles et aux Clubs afin de mener des projets de développement sur leur territoire. Ces dispositifs seront inclus dans des conventionnements pluriannuels en cours d'élaboration.

Ont en charge le Développement et l'animation territoriale : **Frédéric Rami, Yves Devauraz, Louis-Etienne Dureau**.

3- La Formation et la Sécurité

La formation est assurée par des conseillers techniques nationaux (CTN). Les stages de formation sont aussi encadrés par des moniteurs professionnels qui apportent une technique et un savoir-faire qu'ils pratiquent régulièrement sur le terrain. Cette section a en charge la formation des candidats aux brevets d'état. Elle apporte aussi une assistance technique aux différentes structures adhérentes de la Fédération. Elle est assurée principalement par **Franck Cotigny**. **Responsable matériel : Frédéric Bourinet**.

Jean-François Prunier, professeur de sport et titulaire du BEES 2, est responsable de la cellule «enquêtes et accidents» qui intervient sur les accidents ou incidents, afin d'en déterminer l'origine et les responsabilités.

CURRICULUM VITAE

PARCOURS

Début le parachutisme à Besançon en 1984
Compétiteur en voile contact de 1990/2012
Entraîneur national du voile contact depuis 1996
Année de première sélection en Equipe de France : 1991
12 fois Champion du monde VC4, le dernier à *Dubai en 2012*
Recordman du monde de Séquence à 4
Nombre de sauts : 11.500

POULET Jean-Michel

Directeur Technique National

Professeur de sport

SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Entraîneur discipline Voile Contact

Séquence et Rotation



MAHUT Frank

Adjoint au DTN

Nombre de sauts : 10.000

Nombre d'heures vol avion : 2.000

De 1984 à 1995, plus de 7 titres et podiums en Championnats et Coupes du Monde de Parachutisme (VR4 - VR8)

DAVID Jérôme

Adjoint au DTN

Nombre de sauts : 10000

2 fois Champion du Monde de VR4 (1991-93)

2 fois Champion Coupe du Monde VR4 (1990-92)

4 fois Champion d'Europe VR4 (1990-92-94-98)

2 fois recordman mondial de VR4 (1991-93)



LUBBE Christian

Directeur du Pôle France

Nombre de sauts : 10.000

Nombreux titres de Champion du Monde
et de Champion de France en P.A.



SCHORNO Philippe

Nombre de sauts : 13.000

Entraîneur Vol Relatif Vertical - Pilotage sous voile

4 fois Champion du Monde de VR4 (1987-89-91-93),

4 médailles d'or Coupe du Monde VR4 (1986-88-90-92),

3 fois Champion d'Europe

ROLLETT Jérémie

Nombre de sauts : 9.000

Entraîneur Vol Relatif à 4 - Vol Relatif à 8

3 fois Champion du Monde en VR4/VR8

2 fois Champion d'Europe



CHAMBET Sébastien

Nombre de sauts : 7.000

Entraîneur discipline Free Fly, Free Style

2 fois champion du monde,

1 fois champion d'Europe,

1 fois vainqueur Coupe du monde

HARDOUIN Jean-Noël

Nombre de sauts : 11.000

Entraîneur discipline Précision d'Atterrissage/Voltige

4 fois champion du monde



Un saut en parachute consiste à sauter à une hauteur de 1.000 à 4.000 mètres, principalement d'avion ou d'hélicoptère. Mais aussi d'U.L.M. ou de montgolfière lors de manifestations. Les parachutistes évoluent seuls ou en groupe. Le parachute comprend une voile principale et une voile de secours. Après une chute libre, d'une durée plus ou moins longue, le parachutiste ouvre son parachute à l'altitude de sécurité déterminée par son altimètre. Le saut est donc composé de deux phases : la chute libre et le vol sous voile ouverte. Il est possible de sauter à deux (en tandem) et de pratiquer plusieurs disciplines en vol.



Les disciplines sportives du parachutisme en compétition

Au départ limitées à 2 aux premiers championnats du monde, les disciplines de parachutisme sportif reconnues par la FAI se sont multipliées, notamment au cours des 20 dernières années. Les disciplines sportives en compétitions sont classées en 4 familles.

1-Précision d'Atterrissage - Voltige

Les 2 épreuves sont combinées en compétition.

La Précision d'Atterrissage (PA)

La Précision d'Atterrissage est une discipline d'adresse où la technique de pilotage de la voile est prépondérante. Largué à 1.000 mètres d'altitude, le parachutiste, évoluant voile ouverte, doit toucher avec le talon «le carreau», une cible de 2 centimètres placée au centre d'un disque électronique de 32 centimètres de diamètre disposé sur une plateforme souple généralement en mousse. La performance est mesurée électroniquement jusqu'à 16 centimètres.

La Voltige

La Voltige, comme la PA, est une discipline historique. Le parachutiste, largué à une altitude de 2.000 mètres, doit exécuter le plus rapidement possible un enchaînement de 4 figures. Le jugement est effectué à partir d'une vidéo réalisée au sol. Les juges notent le respect des axes des 4 figures imposées : tour à droite, tour à gauche, salto avant, salto arrière.



2-Vol Relatif ou VR

Vol Relatif à 4 ou VR4

Cette discipline se pratique en chute libre, en position horizontale dite «à plat», en équipe de 4 accompagnée par un vidéo-man, avec un largué à 4.000 mètres d'altitude. Les 4 parachutistes doivent effectuer, en 35 secondes, une suite de figures imposées, tirées au sort avant chaque compétition. Cette formule de compétition exige une bonne technique individuelle en chute libre adaptée à celle des partenaires. Les seuls critères de jugement sont la technicité et la rapidité d'exécution. Les points ne peuvent être validés que s'ils sont visibles sur la vidéo. Chaque figure correctement exécutée vaut un point.



Vol Relatif à 8 ou VR8

Le VR8 se pratique comme le VR4. 8 parachutistes et un vidéo-man largués à 4.000 mètres ont 50 secondes pour effectuer leurs figures.

Freefly

Le Freefly consiste à réaliser des figures durant 45 secondes en utilisant les trois dimensions de la chute libre après largage à 4.000 mètres d'altitude. Une équipe de freefly est constituée de deux performers et d'un vidéo-man

Les freeflyers évoluent tête en bas, debout ou assis, en volant à proximité l'un de l'autre dans 3 axes, horizontal, vertical, diagonal. Le Freefly comporte deux parties : les enchaînements imposés, les enchaînements libres.

Lors des enchaînements libres, les juges notent la technique -difficulté, technique du mouvement, précision, travail d'équipe- et la présentation artistique -attrait visuel, originalité, composition, travail d'équipe-.

Pour les enchaînements imposés, les juges notent la présentation et la technique pour chacune des quatre séquences imposées.

Freestyle

Le Freestyle est un enchaînement de figures artistiques issues de la gymnastique. Les sauts s'effectuent à deux : un performer et un vidéo-man. Comme pour le Freefly, le largage a lieu à 4.000m et les compétiteurs ont 45 secondes pour effectuer leurs figures. Basée sur des figures imposées telles que le salto tendu ou sur des figures libres, la chorégraphie du saut laisse place à la créativité du parachutiste avec des mouvements en 3D.

Les juges évaluent la difficulté technique, l'exécution des mouvements et prennent également en compte les qualités artistiques et de prises de vues. Une compétition comprend des sauts de figures imposées et des sauts de programme libre.

Dans ces deux disciplines, Freefly et Freestyle, le rôle du vidéo-man est prépondérant, voire encore plus important que dans les autres disciplines.

Vol Relatif Vertical

Cette discipline récente mixe le VR et le Freestyle. Comme en VR, mais debout ou tête en bas, 4 parachutistes, largués à 4.000 mètres d'altitude, doivent réaliser une suite de figures imposées, tirées au sort avant chaque compétition. La différence avec le Vol Relatif est que les figures, ayant lieu sur le plan vertical, génèrent des vitesses beaucoup plus élevées. Le jugement est identique au Vol Relatif à partir des vidéos effectuées par le vidéo-man de l'équipe de saut.



3-Voile Contact

Voile contact séquence à 2

Il consiste en un enchaînement imposé de 5 figures tirées au sort. Le cycle devra être exécuté un maximum de fois, en un temps de travail limité de 1 minute.

Cette discipline s'exécute «voile ouverte», par équipe de 2 parachutistes, avec un vidéo-man pour enregistrer les figures, après largage à 2.000 mètres d'altitude. Les compétiteurs ouvrent leurs parachutes, dès la sortie de l'avion et réalisent ensuite, le plus rapidement possible, des séquences de figures tirées au sort, en accrochant les voiles de leurs équipiers avec leurs pieds.

En août 2012, à Vichy, lors des 55^{es} Championnats de France de parachutisme, l'équipe de France a pulvérisé le record du monde (*qui était détenu jusque-là par les Américains avec 26 points*), en le portant à 36 points.

Voile contact séquence à 4

La discipline est similaire au voile contact séquence à 2, mais réalisée par 4 parachutistes et un vidéo-man.

Les parachutistes réalisent un enchaînement imposé de 4 ou 5 figures tirées au sort. Au cours de ces évolutions, ils pourront être amenés à voler en individuel, en binôme ou trinôme. Le cycle devra être exécuté un maximum de fois, en un temps de travail limité de 2 minutes.

Voile contact Rotation à 4

Après un saut à 2.000 mètres, réalisation d'un empilage de 4 parachutistes. Puis l'équipier du dessus se détache pour rejoindre la base de la formation. Le maximum de rotations doit être réalisé en un temps de travail de 1 minute 30. Chaque figure à 4 marque un point.



4-Pilotage sous voile (Canopy piloting)

Cette discipline, reconnue depuis 2002 par la FAI, n'est toujours pas reconnue en France comme discipline de haut niveau par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, bien que la demande en ait été faite par la FFP.

Le Canopy piloting demande une très grande maîtrise du parachutisme et du pilotage sous voile.

Un brevet spécifique est exigé par la FFP pour sa pratique.

Les voiles utilisées sont des voiles tri-cellulaires très performantes avec des profils très fins pour augmenter la vitesse sur trajectoire.

Elles permettent de transférer une vitesse de chute verticale en vitesse de vol horizontal.

En compétition, il y a quatre titres décernés :

- ✓ La vitesse, qui consiste à passer entre deux cellules de détection placées près du sol,
- ✓ La précision, où le parachutiste en vol horizontal proche du sol doit se poser au centre d'une cible,
- ✓ La distance parcourue en vol horizontal au ras du sol,
- ✓ La hauteur par rapport au sol, validée par une alarme.

Lors des compétitions, une pièce d'eau de forme rectangulaire, longue, étroite et peu profonde, est aménagée pour diminuer le risque de choc accidentel avec le sol.

Cette discipline récente connaît un engouement de la part du public du fait de son côté spectaculaire visible du sol à proximité de l'épreuve.



Les compétitions

Toutes les compétitions se font sous l'égide et avec l'autorisation de la FFP.

Les compétitions régionales

Les compétitions régionales sont organisées par les comités. Elles permettent aux compétiteurs de s'établir et de se classer au niveau national pour pouvoir participer aux compétitions fédérales

Il existe aussi des compétitions organisées par les clubs dans le cadre de meetings, challenges ou trophées regroupant des compétiteurs français, parfois européens, voire d'autres pays du monde.



Les Compétitions nationales



Les coupes de France

Les coupes de France sont réservées aux compétiteurs N1 et N2. Sous le contrôle de la Fédération Française de Parachutisme, leur organisation peut être déléguée à des structures associatives adhérentes. Les sélections se font par le classement et avec un minimum de points obtenus sur au moins une des manches.

Les championnats de France

Selon les disciplines, les championnats sont séparés, hommes et femmes et/ou open. Ils suivent les règles internationales de la FAI et ont lieu une fois par an pour chaque discipline.

Les compétitions internationales

Seules les équipes de France, présentées et inscrites aux championnats internationaux par la Fédération Française de Parachutisme et sous l'autorité de la Direction Technique Nationale, peuvent prétendre représenter la France.

Les championnats d'Europe

Ils s'intercalent tous les 2 ans avec les championnats du monde et sont parfois couplés à la coupe du monde.

Les championnats du monde

Ils ont lieu tous les 2 ans pour chaque discipline en un même lieu ou sur des lieux différents.

En 2012, ils se sont tenus à Dubaï pour l'ensemble des disciplines. 65 compétiteurs ont représenté la France de manière exemplaire dans toutes les disciplines.

Avec 8 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 2 médailles de bronze, la France reste détentrice du trophée Patrick de Gaillardon qui honore la nation la plus titrée lors des championnats du monde de parachutisme. La France a réalisé le grand chelem en voile contact et le doublé en free style. 6 athlètes, non médaillés, se sont classés dans le top 10 venant compléter l'excellent bilan de l'équipe de France de parachutisme.



Fédération Française de Parachutisme STATISTIQUES LICENCES 2012

	Parachutisme			Parapente			Ascensionnel			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Dirigeant	355	99	454	0	0	0	0	0	0	355	99	454
Étranger	772	166	938	0	0	0	0	0	0	772	166	938
Individuel	168	14	182	0	0	0	0	0	0	168	14	182
Pratiquant	12200	1838	14038	171	27	198	76	31	107	12447	1896	14343
Minime	0	0	0	3	2	5	41	7	48	44	9	53
Cadet	443	168	611	14	9	23	15	17	32	472	194	666
Junior	2380	433	2813	12	5	17	0	1	1	2392	439	2831
Senior	6243	979	7222	42	4	46	6	3	9	6291	986	7277
Vétéran	2984	252	3236	100	7	107	14	3	17	3098	262	3360
Vétéran	150	6	156							150	6	156
Annuelles	13495	2117	15612	171	27	198	76	31	107	13742	2175	15917
Initiation	1280	270	1550	11	3	14	59	18	77	1350	291	1641
Stage	1246	257	1503	44	15	59	21	5	26	1311	277	1588
Tandem	17563	10322	27885	165	134	299	100	80	180	17828	10536	28364
Passeports découverte	20089	10849	30938	220	152	372	180	103	283	20489	11104	31593
Total	33584	12966	46550	391	179	570	256	134	390	34231	13279	47510

“ *Les valeurs du parachutisme sont profondes : elles deviennent, pour les pratiquants, un mode de vie, entre vie « civile » la semaine et vie « sportive » le weekend.*

Le parachutisme n'est pas seulement un sport. Il s'agit aussi d'un vecteur important d'intégration sociale. La vie sur le site de pratique est un lieu de partage et de convivialité : un spectacle vivant et fédérateur.

Le parachutisme, c'est avant tout une école de volonté et une école de vie. Du débutant au pratiquant occasionnel, en passant par les compétiteurs de haut niveau ou les professionnels, les parachutistes se dépassent à chaque instant pour accomplir des objectifs fixés, pour permettre une progression continue et sans fin, en toute humilité.

Le parachutisme, c'est aussi -et surtout- une source de plaisirs et d'émotions intenses partagés. Un saut procure des sensations uniques, une montée d'adrénaline épatante pour chacun, mesurée à chaque saut, seul ou en groupe, suivant la discipline pratiquée.

Le ciel, la terre, l'environnement naturel au quotidien sont les préoccupations de chacun. La protection de ces éléments assure la pérennisation de notre sport.

”

Marie-Claude Feydeau
Présidente de la Fédération Française
de Parachutisme



Fédération Française de Parachutisme
62 rue de Fécamp
75012 Paris
Tél : 01 53 46 68 68
www.ffp.asso.fr

Contacts presse :
Phoebus Communication
Marie-Luce Bozom - 06 15 15 63 20
Michel Jouinot - 06 80 22 39 50
www.blog-a-lulu.com